



# SESSION FLUVIALE

Centre de formation agréé par DDTM de la Seine Maritime N°028002/2018  
Assuré par AXA Assurances N°10145238604

**École de Conduite ALAIN**

6 Boulevard Toutain  
28200 CHÂTEAUDUN  
02 37 45 37 47  
ae.alain28@gmail.com  
autoecole-alain.com

## TARIF :

**SESSION FLUVIALE**

**225 €\***

\*Tarif TTC.

Tarif préférentiel pour les candidats ayant acquis leur Permis Côtier au sein de notre établissement.  
La formule inclut les fournitures pédagogiques.

Tarif TTC en vigueur pour les candidats non titulaires de l'OC : Formation à 425€, incluant cours pratique obligatoire de 2h à la barre

**EXAMEN THÉORIQUE AU CHOIX :**  
**VENDREDI 15 OU SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023**

## CALENDRIER DES COURS :

### COURS THÉORIQUES :

Cours dispensés à l'Auto-école ALAIN : 6 Boulevard Toutain, 28200 CHÂTEAUDUN

**DE 14H à 18H**

- Dimanche 26 Novembre
- Dimanche 03 Décembre
- Dimanche 10 Décembre

**Merci de vous munir de votre livret de code lors de chaque cours**

## CONSTITUTION DE DOSSIER :

**IMPÉRATIF : DOSSIER À DÉPOSER MINIMUM 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DES COURS**

- 5 timbres postaux **en lettre 20g**
- 1 fiche d'inscription **CERFA 14681-01**
- 3 photos d'identité (**Nom et prénom inscrits au dos de chacune**)
- Le programme de formation ci-dessous (**complété et signé**)
- 1 Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport
- 1 Certificat médical **CERFA 14673-01 (à faire remplir par votre médecin traitant)**
- L'original du permis Côtier (si déjà détenteur)
- 1 acompte de 100€
- 1 Chèque du solde de la formation, soit 125€ (à remettre mais encaissé 10 jours avant l'examen)

**ATTENTION : En cas d'ajournement lors de l'examen théorique, il vous sera demandé 60€ pour les cours supplémentaires dispensés ainsi que 30€ de redevance pour les frais de re-présentation.**

# Votre programme de formation



Centre de formation agréé par DDTM  
de la Seine Maritime N°028002/2018  
Assuré par AXA Assurances N°10145238604

## Le permis fluvial

Le **permis fluvial** est accessible dès 16 ans. Depuis le 1er Mars 2011, ce permis vous permet d'utiliser une radio VHF ASN dans les eaux nationales.

### ÉPREUVE THÉORIQUE - 30 minutes :



**Au Centre d'Examens de CHATEAUDUN**  
**La Poste place du 18 octobre**

Épreuve QCM de 40 questions. 5 erreurs maximum.

### ÉPREUVE PRATIQUE - 2 heures :

**(Uniquement si non détenteur du Permis Côtier)**  
**En contrôle continu avec un formateur agréé.**

Il vous faudra connaître le balisage, les signaux, les règles de barre et de route, les feux des navires que vous risquez de rencontrer et les règles de sécurité, de météo.

## **VOICI LES THÉMATIQUES ABORDÉES POUR RÉUSSIR SON PERMIS PLAISANCE OPTION EAUX INTÉRIEURES :**

- les caractéristiques des voies et plans d'eau ;
- le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles ;
- le fonctionnement des barrages et les consignes de sécurité à observer ;
- les conditions de stationnement et d'amarrage ;
- la définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers ;
- le devoir de vigilance ;
- les règles de route et de stationnement ;
- la signalisation visuelle et sonore, la connaissance des règles de balisage des voies et plans d'eau navigables ;
- la signalisation des bateaux, les marques d'identification ;
- les dispositions particulières aux menues embarcations ;
- les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle ;
- les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police ;
- la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- le nombre de personnes ou la charge embarquées ;
- la protection de l'environnement : l'entretien du navire, les rejets, la protection des berges, de la faune et de la flore ;
- les connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquences et voies ; code ATIS (Automatic Transmitter Identification System), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse.

Nom : .....

Prénom : .....

Date :     /     /

Signature :